

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2008

L'an deux mil huit, le vendredi 11 avril à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard PATTYN, Maire.

Etaient présents : Messieurs Pierre CANAULT, Gilles CAUPIN, Jacques DIERRY, Domingo DURAN-DOMINGUEZ, Jean-Pierre HERVE et Gérard PATTYN, Mesdames Elizabeth CHAILLOUX, Marie-Isabelle FOLTIER, Michèle GIRET, Christelle GOMES et Patricia PILLOT.

Absents Excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Madame Elizabeth CHAILLOUX.

LE CONSEIL MUNICIPAL

1°) APPROUVE, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 21 mars 2008.

2°) Nomme Monsieur Jean-Pierre HERVE en qualité de président de séance pour présenter le COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LE CLOS DU VEL » pour l'année 2007. Après en avoir délibéré, et le Maire ayant quitté la séance, les membres restants du Conseil Municipal VOTE à l'unanimité le compte administratif 2007 du budget annexe du Lotissement « Le Clos du Vel » comme suit :

- Section de Fonctionnement :
 - Dépenses : 350.221,08 €
 - Recettes : 350.221,08 €

Excédent : 0 €
- Section d'Investissement :
 - Dépenses : 473.983,56 €
 - Recettes : 473.983,56 €

Déficit : 0 €

Monsieur HERVE donne ensuite lecture du COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE pour l'année 2007. Après en avoir délibéré, et le Maire ayant quitté la séance, les membres restants du Conseil Municipal VOTE à l'unanimité le compte administratif 2007 de la commune comme suit :

- Section de Fonctionnement :
 - Dépenses : 222.090,40 €
 - Recettes : 340.234,54 €

Excédent : 118.144,14 €
- Section d'Investissement :
 - Dépenses : 111.072,84 €
 - Recettes : 317.553,92 €

Excédent : 206.481,08 €

Monsieur Jean-Pierre HERVE donne ensuite lecture du COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DES EAUX pour l'année 2007. Après en avoir délibéré, et le Maire ayant quitté la séance, les membres restants du Conseil Municipal VOTE à l'unanimité le compte administratif 2007 du service de l'eau comme suit :

- Section de Fonctionnement :
- Dépenses : 71.435,25 €
 - Recettes : 119.042,21 €
- Excédent : 47.606,96 €**
- Section d'Investissement :

- Dépenses : 103.590,65 €
- Recettes : 94.416,29 €

Déficit : - 9.174,36 €

Après retour du Maire, celui-ci présente les comptes de gestion du Receveur Municipal de la commune, du service des eaux et du lotissement « le Clos du Vel », et constate la concordance avec les comptes administratifs votés et demande au conseil de bien vouloir les adopter, chose qui est faite à l'unanimité.

3°) DECIDE à l'unanimité d'affecter sur la section d'investissement 80.000 € sur l'excédent dégagé au compte administratif de la commune au 31/12/2007.

4°) DECIDE à l'unanimité d'affecter sur la section d'investissement 25.000 € sur l'excédent dégagé au compte administratif du service des eaux au 31/12/2007.

5°) DECIDE à l'unanimité de ne pas modifier les taux des 4 taxes communales soit :

- La Taxe d'habitation : 4,89 %
- La Taxe Foncier bâti : 11,69 %.
- la Taxe Foncier non bâti : 35,15 %
- la Taxe professionnelle : 8,95 %

Le produit attendu des 4 taxes pour 2008 sera de 100.296 €.

6°) DECIDE les subventions suivantes aux associations :

- ASCTL	350 €
- Tennis Club du Lunain :	200 €
- Les amis du livre :	200 €
- Le bouquet d'amis :	200 €
- Pour nos enfants :	200 €
- Société de chasse et Pêche (lâcher de truites le jour de la journée de la pêche):	100 €
- Office du Tourisme :	51 €
- La croix Rouge française :	50 €
- U.S.N.S.P section Athlétisme :	50 €
- Association des communes du Val de Loing	300 €
- Larena 77 :	50 €
- Environnement Bocage Gâtinais :	50 €

Il est rappelé que les subventions ne seront versées que sur présentation du bilan d'activité et bilan financier de l'année 2007 et des projets pour l'année 2008.

7°) ENTEND le Maire présenter le budget primitif 2008 de la Commune. Le conseil municipal, après avoir entendu lecture des comptes, VOTE à l'unanimité le budget primitif 2008, avec les montants arrêtés comme suit et qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement : 243.847 €
- Section d'investissement : 470.672 €

Le Maire présente ensuite le budget primitif du Service des eaux pour 2008. Après lecture des comptes et explications, le conseil municipal VOTE à l'unanimité le budget primitif 2008 avec les montants arrêtés comme suit, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement : 88.960 €
- Section d'investissement : 65.109 €

8°) Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 332-6-1-2 (d), L. 332-11-1 et L. 332-11-2 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27/11/2003 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de Treuzy-Levelay,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13/12/2004 acceptant le projet de lotissement, incluant sa viabilisation, actuellement dénommé le Clos du Vel,

Considérant que la viabilisation du lotissement permet de donner un accès à la voirie et aux réseaux à toute parcelle détachable des parcelles ZD 71, 72 et 75 la rendant alors constructible selon les dispositions du P.O.S en vigueur,

Considérant la délivrance d'un certificat d'urbanisme N°077.473.07.00001 en date du 08/08/2007 relatif au détachement d'une parcelle de 1.280 m² des parcelles ZD 71, 72 et 75 ci-dessus désignées, mentionnant l'obligation de verser une contribution aux dits frais de viabilisation,

Considérant qu'il y a donc lieu que le propriétaire de cette parcelle contribue aux frais de viabilisation, à la première des deux dates suivantes : Soit de la vente du terrain constructible, soit de la délivrance du permis de construire.

Considérant que la viabilisation du Clos du Vel dessert ainsi 7 terrains constructibles d'une surface totale de 7.510 m².

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 28 novembre 2006 fixant à 27,50 €/m² le prix du foncier affecté au lotissement et à sa voirie.

Considérant que la surface du foncier dédiée à la viabilisation est de 2.778 m²,

Considérant que les frais d'études du Cabinet Armoni et les frais de notaire sont directement liés à la viabilisation tandis que les frais du Géomètre concernent l'ensemble du lotissement y compris la viabilisation.

Le Conseil Municipal DECIDE :

Article 1^{er} : Le coût prévisionnel total des travaux restant à la charge de la commune est de 240.084,92 €, selon tableau ci-dessous :

Travaux de construction ou d'aménagement de voie	Coûts des travaux
- Acquisitions foncières : 2.778 m ² x 27,50 €	76.395,00 €
- Travaux de voirie	96.563,55 €
- Écoulement des eaux pluviales	18.820,00 €
- Éclairage public	12.714,00 €
- Éléments souterrains de communication	8.615,00 €
Travaux d'établissement ou d'adaptation des réseaux	
- Eau potable	4.698,00 €
- Électricité	12.025,00 €
Dépenses d'Études	17.852,77 €
Coût total	247.683,32 €
Déduction des subventions à recevoir	7.598,40 €
Coût total net	240.084,92 €

Article 2 : fixe à 31,97 €/m² le montant mis à la charge des propriétaires de la parcelle de 1.280 m² desservie soit un total de 40.919,77 €.

Article 3 : décide que les montants de participation due par m² sont actualisés en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction, avec comme indice de base celui connu à la date de ce jour, soit 1474 au 4^{ème} trimestre 2007. Cette actualisation s'appliquera à la date d'émission par la commune, du mandat de paiement de la participation.

9°) ENTEND le Maire lire le projet de convention de versement préalable à la délivrance des autorisations d'occuper le sol à signer entre la commune de TREUZY-LEVELAY et Monsieur et Madame BICHON Jean-François. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer cette convention.

10°) ENTEND le Maire leur demander de bien vouloir élire les membres bénévoles du Centre Communal d'Aide Social (C.C.A.S). Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'élire : Mesdames Martine CONTENT, Louissette LOURENÇO, Patricia SANCHEZ et Nathalie TRIAUD comme membres bénévoles.

11°) DECIDE, à l'unanimité, de passer en section d'investissement chapitre 21 sur le budget primitif 2007 de la commune, une partie de la facture n° 3.088.508 de la société JPG, concernant l'achat d'un téléphone fax, pour un montant de 118,40 € TTC.

12°) DECIDE, à l'unanimité, de passer en section d'investissement chapitre 21 sur le budget primitif 2007 du service de l'eau, la facture n° FA00748 de l'entreprise Sylvain BAUER, concernant la mise en place d'un robinet de prise, pour un montant de 331,12 € TTC et la facture n° 2365 de la société Didier SEVESTRE, concernant les travaux de terrassement, pour un montant de 478,40 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES :

- Sur l'implantation d'une armoire, le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la poursuite du dégroupage sur la commune, l'entreprise FREE a déposé un dossier pour l'implantation d'une armoire de localisation distante. Le Conseil Municipal demande au Maire si chaque fournisseur d'accès Internet va implanter son armoire. Le Maire va se renseigner avant de donner son accord à l'entreprise Free.
- Madame Marie-Isabelle FOLTIER demande :
- Que la salle de bibliothèque soit nettoyée.
- A quelle date seront distribuées les propositions de réhabilitation et le devis correspondant pour les installations d'assainissements non conformes. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion avec le bureau d'études Test Ingénierie est prévue le vendredi 18 avril à 10h00 pour organiser la distribution de ces courriers. Une réunion publique avec Test Ingénierie est également prévue avant les vacances d'été.
- Madame Patricia PILLOT nous informe qu'une réunion du Syndicat Intercommunal d'Étude et de Programmation Nemours-Gâtinais aura lieu le lundi 14 avril 2008. Elle s'interroge si la mairie a bien reçu cette convocation et si cette réunion a bien été affichée au panneau officiel. Le Maire répond que nous avons reçu cette convocation et qu'elle effectivement affichée. Monsieur Gilles CAUPIN indique qu'il ne pourra pas être présent à cette réunion et demande son remplacement par un de ses suppléants.
- Madame Elizabeth CHAILLOUX
- Informe le Conseil Municipal que la gazette doit être publiée au mois de mai et ensuite de manière trimestrielle. Elle précise que son contenu et sa présentation seront modifiés (nouvelles dispositions, moins de pages, questions réponses aux habitants, etc...) Madame Elizabeth CHAILLOUX indique que dès que le stock de jaquettes sera épuisé, la commission de la communication se renseignera auprès d'une imprimerie pour son édition.
- Montre différents projets d'aménagements de sécurité routière à créer à proximité de l'école et de la mairie et aux entrées du village. Le Maire rappelle que nous ne sommes pas autorisé à intervenir sur une route départementale sans l'autorisation du Conseil Général (A.R.T). Monsieur Jean-Pierre HERVE indique qu'il existe également un produit à coller sur la route qui simule un aménagement en pavés. Monsieur Gilles CAUPIN demande au Maire de se renseigner sur ces points.
- Madame Christelle GOMES fait part du compte-rendu de la réunion de la commission des fêtes, loisirs et de la vie associative : organisation des cérémonies du 8 mai et du 11 novembre, repas des personnes du 3^{ème} âge, distribution des jouets de Noël et plus particulièrement sur la préparation d'un barbecue le 13 juillet 2008 en soirée, suivi d'un bal dans la cour de l'école et d'une retraite aux flambeaux jusqu'au hameau de Launoy. Les membres de la commission réfléchissent à l'organisation d'un futur repas le soir de la saint Sylvestre. Ils souhaitent éditer un dépliant sur les activités

associatives de la commune et leurs plannings, réactiver l'association de la Tuilerie de Bezanleu et diversifier celle de l'A.S.C.T.L.

- Monsieur Gilles CAUPIN informe le Conseil Municipal :
- Qu'il a rencontré monsieur Stéphane Raymond, créateur du site Internet de notre commune. Ce site qui n'est plus tenu à jour depuis près de deux ans va être réactivé prochainement.
- Qu'en ce qui concerne le matériel informatique de la commune, il apparaît que le Maire et les Adjointes utilisent de plus en plus l'outil informatique (urbanisme, cadastre, mails, comptes-rendus etc...). La mairie ne dispose que d'un ordinateur et, de ce fait, la secrétaire ne peut plus travailler normalement, étant obligé de céder régulièrement sa place. Monsieur Gilles CAUPIN et le Maire ont rencontré Monsieur DIOT de l'entreprise Montereau Média Service et responsable de notre maintenance informatique. Ensemble, ils ont étudié les nouveaux besoins informatiques de la mairie. Monsieur DIOT remettra prochainement un devis.
- Qu'une habitante du hameau de Bezanleu se plaint du gabarit insuffisant de la boîte postale pour son courrier professionnel. Le maire rappelle que les boîtes postales sont la propriété de la Poste et que la première démarche consiste à cette personne de demander à la Poste s'il existe et s'il est possible d'installer une boîte de plus grande taille.
- Que cette même personne se plaint qu'elle doit prendre à sa charge le coût du transport scolaire de sa fille scolarisée au collège de Moret sur Loing. La nouvelle sectorisation autorise sous certaines conditions de scolariser son enfant dans un autre collège que celui de rattachement à savoir le collège Arthur Rimbaud pour la commune de Treuzy-Levelay. Monsieur Gilles CAUPIN demande si on peut se rapprocher du Conseil Général pour un assouplissement des cartes de transports. Le Maire informe le Conseil Municipal que ce sujet a plusieurs fois été évoqué. Si les parents ont aujourd'hui la faculté d'inscrire leur enfant dans le collège de leur choix, il n'est pas envisagé ni envisageable de créer autant de lignes de transports gratuits. D'autre part, le transport ne peut être pris en charge par le Conseil Général que sur dérogation de l'inspection académique ouvrant droit au bénéfice du transport scolaire (options de langue ou de matières sportives non pratiquées dans le collège de rattachement par exemple...)
- Madame Marie-Isabelle FOLTIER :
- Demande que le passage à piéton ainsi que l'arrêt de car de l'école soit repeint. Le Maire chargera l'agent communal de refaire ces peintures.
- Rappelle que la chaussée de la route départementale en face de la Mairie est fortement dégradée et que la circulation est rendue dangereuse. Elle demande ce que la commune peut faire pour y remédier.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à minuit.